



ART ET CULTURE

FICHE DES MESURES ÉCORESPONSABLES

CHAQUE PRATIQUE ÉCORESPONSABLE EST PONDÉRÉE ET COMPTABILISÉE SUR 100%
(PARFOIS CERTAINES PRATIQUES NE S'APPLIQUENT PAS À L'ORGANISATION).

Achat local



Notez qu'il est préférable de prioriser la réutilisation et la revalorisation plutôt que l'achat de matières premières neuves. D'ailleurs, si vous n'achetez pas de matières premières neuves, il se peut que plusieurs critères ne s'appliquent pas à vous, et vous bénéficierez de points supplémentaires, car cela reste ce qui est le plus écoresponsable.

- Comptabiliser le niveau d'achat local pour l'ensemble de vos biens et intrants (outils, matériel, mobilier, infrastructures, équipements de mobilité, etc.).
 - ◆ **1er niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
 - ◆ **2e niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec et dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
 - ◆ **3e niveau d'achat local** : Faire affaire avec des fournisseurs qui ont des adresses civiques au Québec, dont les produits sont assemblés, fabriqués ou emballés au Québec et dont la matière première provient du Québec (prioriser d'abord votre municipalité, ensuite votre région et finalement les autres secteurs situés dans un rayon de 600 km).
- Produire votre matière première (ex. : faire pousser vos fibres, utiliser le bois de votre terrain, etc.).

- Utiliser des articles de fabrication, outils et/ou matériaux de provenance locale.
- Mesurer la proportion de votre clientèle provenant de votre propre région et du Québec.
- Engager de la main-d'œuvre locale.
- Faire réparer localement et/ou tenir des services de réparation.
- Faire affaire avec des sous-traitants locaux.
- Mettre en place une analyse et une planification stratégique des achats afin de les optimiser, d'obtenir la quantité adéquate de produits et de réduire les déplacements ou les livraisons.
- Effectuer la promotion des entreprises locales qui offrent des produits correspondant aux deuxième et troisième niveaux d'achat local et que vous utilisez au sein de votre organisation - notamment auprès de votre clientèle, dans votre boutique, sur votre site web, sur vos réseaux sociaux et dans vos courriels de réservation.
- Faire la promotion des organisations environnantes afin que votre clientèle puisse bonifier son séjour (codes QR, dépliants, liens sur votre site web vers des activités ou services complémentaires, etc.).
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'achat local dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat local écrite en plus d'avoir une comptabilisation de vos fournisseurs et de leurs niveaux d'achat local, puis mentionner l'application de votre politique d'achat local au sein de votre politique de développement durable. Partager votre politique d'achat local aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour l'achat local, puis mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Compostage



- Utiliser des produits biosourcés ([Annexe III](#)).
- Prioriser d'abord les emballages réutilisables, puis ceux qui sont compostables dans votre compost domestique ou acceptés par votre MRC.
- Mesurer et mettre en place un fonctionnement pour contrer le gaspillage.
- Détenir un/des espaces de compostage pour votre personnel et votre clientèle.
- Mesurer le taux de participation de votre personnel et de votre clientèle au compostage et fixer des objectifs pour augmenter la participation.
- Utiliser sur place son propre compost et/ou l'offrir à d'autres pour sa revalorisation et/ou faire affaire avec des entreprises et/ou avec les services municipaux pour la collecte du compost.
- Comptabiliser les matières compostables générées par l'organisation et par la clientèle qui sont compostées annuellement.
- Ajouter à votre carte du site les endroits où jeter les déchets compostables.
- Poser sur les bacs des affiches précisant ce qui est compostable dans votre région afin d'aider votre personnel et votre clientèle à bien composter.
- Offrir de la formation à votre personnel quant au compostage.
- Demander à votre personnel et à votre clientèle de porter attention à la gestion des matières compostables lors de vos activités.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de compostage dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles biosourcés et compostables et en faire part aux parties prenantes.

- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le compostage, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Recyclage



- Prioriser des articles ou des produits recyclables à l'infini ([Annexe IV](#)).
- Utiliser des produits recyclés et/ou post-consommation.
- Vendre, utiliser et/ou offrir du papier à imprimer, du papier et du carton à dépliants publicitaires et du papier hygiénique de provenance recyclée et certifié FSC et/ou Alliance Rainforest ([Annexe XII](#)).
- Prioriser les achats de produits dont les emballages sont recyclables au Québec.
- Vous assurer de n'acheter aucun emballage et/ou produit non recyclable au Québec.
- Faire du recyclage et trier tout ce qui se recycle pour chacun de vos secteurs d'activité.
- Faire recycler les crayons, les cartouches d'encre, les piles électriques, les appareils électroniques, les mégots de cigarette, les bonbonnes de propane, les produits dangereux et les ampoules aux bons endroits ([Annexe VII](#)).
- Mesurer le taux de participation de votre personnel et de votre clientèle au recyclage.
- Comptabiliser annuellement les déchets et les matières recyclables générés par l'organisation et par la clientèle. Vous fixer des objectifs de réduction.
- Poser sur les bacs des affiches précisant ce qui est recyclable dans votre région afin d'aider votre personnel et votre clientèle à bien recycler.
- Offrir de la formation à votre personnel sur les matières recyclables dans votre région.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de recyclage dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.

- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits recyclés ou recyclables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour le recyclage, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Produits biodégradables



- Utiliser des produits ménagers avec la mention biodégradable en 28 jours: savon à vaisselle, à linge, à vitre, multi-usage et dégraissant; certifiés par Écologo, ayant passé le test de l'OCDE 301 et/ou tout autre équivalent ([Annexe V](#)).
- Éviter le chlore et tout autre produit toxique pour l'entretien.
- Vous assurer qu'aucun ingrédient chimique n'ait été utilisé dans la chaîne de production de ce que vous vendez ou utilisez (pesticides, engrais, fongicides, antibiotiques, insecticides, etc.) ([Annexe II](#)).
- Vous assurer qu'aucun ingrédient ni procédé chimique n'ait servi à produire les matières premières et les produits transformés que vous utilisez ([Annexe II](#)).
- Utiliser des emballages et/ou des articles biodégradables ([Annexe VI](#)).
- Utiliser de l'huile, de la peinture, de la teinture à l'eau et de l'encre à l'eau non toxiques et sans COV ([Annexe II](#)).
- Comptabiliser et réduire l'achat de produits dérivés du pétrole.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits biodégradables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin de prioriser les produits biodégradables, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Réutilisation



- Utiliser/comptabiliser vos achats de produits usagés/revalorisés/recyclés.
- Comptabiliser l'achat et l'offre de produits à usage unique, et vous fixer des objectifs de réduction.
- Utiliser des articles, des outils et de la machinerie qui ont été loués et/ou qui sont empruntés à une banque d'objets (ou d'une bibliothèque d'outils) pour emprunt communautaire.
- Éviter l'obsolescence programmée en utilisant et en vendant des produits durables et en vérifiant les taux de réparabilité et les garanties de vos achats.
- Utiliser et/ou vendre des produits qui facilitent la réutilisation et/ou la revalorisation (ex. : commander en vrac, utiliser de la matière usagée et la revaloriser pour lui donner une seconde vie, etc.).
- Faire en sorte que les fournisseurs reprennent leurs emballages et/ou leur demander de les réduire et/ou changer leurs types d'emballage si ceux-ci sont non réutilisables. Les inciter au vrac et/ou leur demander d'utiliser des emballages réutilisables.
- Réutiliser les boîtes/emballages reçus lors de la livraison pour des envois postaux, pour de l'entreposage, pour de l'emballage, etc.
- Utiliser de la vaisselle et des contenants réutilisables et demander à ses employés de faire de même (boîte à lunch, tasse à café, bouteille d'eau, etc.).
- Faire de la consignment de contenants pour l'achat, la vente, lors d'événements, etc.
- Mettre en place des endroits accessibles à votre clientèle afin qu'elle puisse remplir ses bouteilles d'eau, puis en faire la communication auprès de votre clientèle.
- Avoir/vendre/proposer un système de revalorisation de l'eau (baril de récupération d'eau de pluie, système de revalorisation, etc.).
- Établir un système de comptabilisation des articles que vous n'utilisez plus et qui pourraient être revalorisés, puis trouver un nouvel acquéreur dans le but de leur offrir une 2e ou 3e vie.

- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de réutilisation et de revalorisation dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits de provenance usagée, issus de la revalorisation ou de la consignation et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers en matière de réutilisation et d'économie circulaire, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Action communautaire



- S'assurer que les matériaux et produits utilisés soient fabriqués de façon éthique au niveau social (équitable) et environnemental, via une certification appropriée ou en vérifiant personnellement auprès des fabricants ([Annexe XI](#)).
- Faire de l'insertion sociale.
- Fournir des espaces accessibles aux personnes à mobilité réduite.
- Offrir l'accès à vos services aux gens dans le besoin en leur offrant une tarification spéciale.
- Offrir de l'exclusivité à des organismes de votre région ou à la population locale (gratuité, rabais, activités spéciales, etc.).
- Mettre en place des outils de communication pour valoriser le patrimoine et l'histoire de votre secteur d'activité et de votre organisation.
- Offrir des ateliers ou de la formation sur le développement durable (économique, social et environnemental).
- Effectuer des dons à des organismes ou à des gens dans le besoin de façon soutenue, en les calculant à hauteur de 1% de vos revenus (dons financiers, dons de matériel ou d'inventus alimentaires, participation à 1% pour la planète, bénévolat, etc.).

- Établir un plan d'interprétation détaillé des communautés locales et du patrimoine écrit (c.-à-d. une présentation de leur culture, de leur patrimoine et de leurs traditions; un volet sur l'importance du respect de celles-ci et une description des lieux visités avec leurs aspects historiques).
- Communiquer les actions que vous mettez en place et vos prochains objectifs sur votre site internet et/ou sur vos réseaux sociaux.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser les articles ainsi que les produits éthiques et équitables et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inclure les apports sociaux en place ainsi que les prochains objectifs et échéanciers en matière d'actions communautaires, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Énergie verte



- Prioriser/utiliser des outils, de la machinerie et des moyens de transport électriques ou manuels.
- Comptabiliser la consommation de pétrole, de charbon et de propane, et vous fixer des objectifs de réduction. Communiquer cette comptabilisation ainsi que vos objectifs aux parties prenantes.
- Opter pour de la facturation électronique au lieu des factures papier auprès de votre clientèle et pour effectuer votre propre comptabilité.
- Poser des actions pour réduire votre empreinte carbone numérique (trier votre boîte courriel, utiliser des favoris pour vos sites web préférés, utiliser la mémoire interne de votre appareil plutôt que des plateformes comme iCloud ou Google Drive pour entreposer des fichiers, éteindre et débrancher vos appareils, choisir un hébergement à l'énergie renouvelable pour votre site web, calculer votre empreinte carbone numérique et la compenser, etc.).
- Calculer et compenser vos GES pour votre empreinte carbone numérique, votre essence, votre électricité, votre gaz naturel, votre propane et vos transports ([Annexe IX](#)).

- Proposer à vos clients, vendre ou utiliser un ou plusieurs panneaux solaires, éoliennes ou autres énergies renouvelables visant à l'autonomie énergétique ([Annexe VIII](#)).
- Proposer à vos clients, vendre ou utiliser des technologies ou des produits certifiés pour améliorer l'efficacité énergétique ou contrôler la température ambiante de votre espace (minuteries, modes de veille, ampoules à DEL, électroménagers certifiés ENERGY STAR, etc.) ([Annexe VIII](#)).
- Calculer votre consommation d'eau et vous fixer des objectifs de réduction. Informer votre clientèle et votre personnel de vos calculs, de vos objectifs ainsi que des résultats obtenus de façon quantitative.
- Proposer à vos clients, vendre ou avoir un système automatisé de réduction de la consommation d'eau (minuterie, mousseurs hydro-économiques sur robinets, etc.).
- Employer des transports alternatifs pour vous rendre au travail (navette, transport en commun, covoiturage, voiture électrique, vélo, marche, etc.) et en encourager l'usage auprès de votre personnel.
- Proposer à votre clientèle des idées et des moyens afin d'optimiser leurs transports et de réduire leur empreinte écologique lors de leur séjour (groupes de covoiturage, système de navette, transport en commun, calculer et compenser GES, installer des bornes de recharge pour véhicules électriques, etc.).
- Comptabiliser le taux de participation aux transports alternatifs et vous donner des objectifs participatifs.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'énergie verte dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat écrite pour prioriser des produits et des articles électriques ou à l'énergie renouvelable et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin de promouvoir une énergie verte, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Habitation écologique (ne s'applique pas si vous n'êtes pas propriétaire)



- Optimiser les rénovations ou les constructions neuves des habitations en choisissant des fournitures conçues pour diminuer la consommation d'énergie (portes, fenêtres, système de ventilation, échangeur d'air, calfeutrage, isolation, etc.) ([Annexe VIII](#)).
- Utiliser des matériaux et produits faibles ou sans COV, peu toxiques ou biodégradables pour vos rénovations et vos constructions neuves (portes, fenêtres, isolation, planchers, toits, plomberie, bois, peinture, colle, teinture, etc.).
- Utiliser des produits durables, conçus pour perdurer dans le temps et certifiés à cet effet.
- Utiliser des matériaux de construction répondant au troisième niveau d'achat local (bois de scierie ou de votre terrain, peinture, etc.).
- Utiliser des matériaux récupérés (portes, fenêtres, isolation, planchers, toits, plomberie, bois, etc.).
- Avoir un bâtiment laissant entrer la lumière naturelle.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'habitations et d'infrastructures durables dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits sans COV, biosourcés, recyclables à l'infini, revalorisés, ainsi que des articles visant à optimiser la consommation d'énergie, et en faire part aux parties prenantes
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour vos habitations, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Faune et flore



- Utiliser des produits non testés sur les animaux et en faire une communication adéquate.
- Utiliser du bois certifié FSC.
- Vous assurer de ne laisser aucune trace ni aucun déchet dans l'environnement, autour de votre bureau central lors des activités et lors de vos déplacements.
- Sensibiliser votre clientèle et votre personnel quant aux comportements à adopter et à éviter en vue de préserver les milieux naturels (site web, communications spécifiques, code de bonne conduite, formation du personnel, panneaux d'interprétation, discours de l'accompagnateur, etc.).
- Comptabiliser les données relatives à la faune et à la flore afin d'en faire une gestion adéquate lors de vos activités, incluant la mise en place d'objectifs et d'échéanciers annuels.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de protection de la faune et de la flore dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits qui respectent la faune et la flore et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers pour la protection de la faune et de la flore du territoire, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Biologique et sans OGM (Agriculture, aliments et tissus)



- Utiliser/offrir des produits de provenance biologique ([Annexe XII](#)).
- Utiliser/offrir des produits sans OGM ([Annexe XII](#)).

- Utiliser des produits animaliers certifiés éthiques (ex. : pêche durable) ([Annexe XII](#)).
- Si les intrants et les produits ne sont pas certifiés biologiques ou sans OGM, communiquer avec les producteurs afin de vous assurer qu'ils possèdent une démarche d'agriculture biologique et qu'ils n'utilisent aucun OGM.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière d'utilisation de produits biologiques et sans OGM dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits biologiques et sans OGM et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers afin d'offrir des produits biologiques et sans OGM, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Vrac



- Utiliser/acheter des produits sans emballages ou dans des contenants réutilisés ou consignés.
- Vendre des produits non emballés, en vrac et/ou offrir l'installation nécessaire pour que les clients puissent remplir leurs contenants (ex: espace de remplissage, espace de nettoyage, espace pour peser le tare de ses contenants, etc.).
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de zéro déchet dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des produits en vrac et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos objectifs et échéanciers dans le but d'être zéro déchet, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.

Aspect socio-économique



- Avoir un modèle d'affaires transparent et inclusif (c.-à-d. transparent au niveau des finances, transparent et inclusif dans les prises de décision et en ce qui a trait aux actions de la gouvernance de l'entreprise, etc.) ([Annexe XI](#)).
- Réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de votre clientèle et de votre personnel afin de prendre en considération leurs opinions, leurs remarques, leurs suggestions et leurs besoins.
- Mesurer le taux de rétention de votre personnel.
- Établir une politique RH (ressources humaines) incluant la conciliation travail-famille, la flexibilité quant aux vacances et aux congés, les tarifs préférentiels sur vos produits et services, l'inclusion sociale, des salaires équitables et une échelle salariale transparente. Rendre votre politique RH accessible aux parties prenantes.
- Former des groupes d'achats ou des partenariats avec d'autres entreprises afin d'acheter vos produits éthiques en grosses quantités pour ainsi offrir de meilleurs prix à votre clientèle.
- Avoir un comité ou une personne responsable de l'écoresponsabilité dans votre organisation (établir les objectifs, les procédures, les échéanciers, les politiques et faire les analyses ainsi que les suivis sur la performance des objectifs).
- Avoir par écrit une politique de développement durable et afficher celle-ci sur votre site web.
- Impliquer votre personnel dans la démarche d'écoresponsabilité de l'entreprise en ajoutant au manuel du personnel les points à considérer tels que les formations, les courriels, la gestion des matières résiduelles, les explications et le partage de votre politique de développement durable et autres politiques en place, etc. ([Annexe XI](#)).
- Établir des partenariats avec des organismes locaux ou des communautés locales pour développer de nouveaux services communs (c.-à-d. cultiver l'entraide plutôt que la compétition).
- Prioriser les entreprises écoresponsables lors de vos achats et de vos collaborations.

- Mettre de l'avant et communiquer vos actions écoresponsables sur place, sur votre site web, sur vos réseaux sociaux, etc.
- Avoir un plan d'action de développement durable avec des échéanciers clairs et une certification écoresponsable. En faire part aux parties prenantes.
- Être accompagné·e par des experts en développement durable afin de démontrer une démarche sérieuse et de démontrer la notoriété de la démarche.
- Communiquer vos actions en place et vos prochains objectifs en matière de bonne gouvernance dans votre politique de développement durable, sur vos réseaux sociaux et sur votre site internet.
- Établir une politique d'achat afin de prioriser des entreprises qui détiennent une gouvernance transparente et inclusive, et en faire part aux parties prenantes.
- Dans votre politique de développement durable, inscrire vos mesures en place ainsi que vos prochains objectifs et échéanciers permettant une bonne gouvernance de l'entreprise, puis, mettre votre politique de développement durable sur votre site internet.